



COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DES ROCHES DE PORTSALL
AU PLATEAU DES ROCHES DOUVRES

COTE NORD DE FRANCE
DE L'ILE D'Ouessant
A L'ILE DE BATZ



COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS
DU FINISTÈRE

Accords Arts dormants - Chalutiers 2024

contact en mer : 8 / 9 / 15 VHF

CARTE A NORD ET OUEST FINISTÈRE

- Limite de 3 milles nautiques
- Arts dormants Carte A
- Arts dormants
- Chalutiers

- Du 01/01/2024 au 10/01/2024
- Du 15/02/2024 au 08/03/2024
- Du 13/04/2024 au 05/05/2024
- Du 09/06/2024 au 05/07/2024
- Du 08/08/2024 au 01/09/2024
- Du 06/10/2024 au 30/10/2024
- Du 03/12/2024 au 30/12/2024

Utilisation des filets : coefficient inférieur ou égal à 75 à l'est du J38
 Coordonnées des points au verso de la carte
 * DST Ouessant
 — Zone de séparation des trafics 1 = couloir fixe à chalut
 - - - Zone de séparation des trafics 2 = un couloir d'1 mille à 1,5 mille est laissé aux chalutiers sur une des extrémités. Les fileyeurs doivent s'arranger entre eux pour définir l'extrémité

48 ème